



VILLE DE
LA GARENNE-COLOMBES

FICHE NAVETTE 2026/2027



Service assuré selon les périodes comprises entre le 9 septembre 2026 et le 23 juin 2027

Identification

NOM – Prénom de l'enfant : Classe :

École de référence : Maternelle

☐ Marsault

☐ Voltaire

☐ Renan

☐ Guest

Activités

Cours : **BABY JUDO**

Horaires :

☐ 14h00 à 15h00

Personnes autorisées à récupérer l'enfant à la fin de son cours sur site :

.....
.....
.....

Responsable

Je soussigné(e)

☎ Responsable légal: ☎ Responsable légal:

Autorise mon enfant à participer au service navette proposé par la ville de La Garenne-Colombes

Règlement

Une fiche navette par demi-journée, à remettre au référent de l'accueil de loisirs,
au plus tard **avant les vacances d'automne.**

Modalités de prise en charge de la navette :

- ♦ La fiche navette doit être remise **au moins de 2 jours** avant la première fréquentation (aucune fiche déposée la veille ou le jour-même ne sera pris en compte pour la journée).
- ♦ Le document sera signé par le responsable légal **et** l'association.
- ♦ La prise en charge est assurée pour le **trajet aller/retour** ou **trajet aller** (pas de retour unique).
- ♦ Il est possible à la famille d'aller chercher son enfant sur site après le cours.
- ♦ **Plusieurs cours desservis par demi-journée, mais uniquement sur le même site.**
- ♦ Toute modification doit être notifiée au responsable de l'accueil de loisirs.

☐ Dossier d'inscription de l'enfant à jour

Date :

Date et signature du responsable légal



Tampon et signature de l'association